



A l'attention de
Mme PODOLAK
Principale du collège
Saint-Exupéry Hellemmes

Hellemmes, le 11 septembre 2009

Objet : Heures d'enseignement d'anglais non assurées

Madame la Principale,

Nous souhaitons attirer votre attention sur un fait qui ne vous a pas échappé mais qui pénalise les élèves de certaines classes dont la 6^{ème} 3, 5^{ème} 1, 3^{ème} 2 et la 3^{ème}3.

En ce début d'année des heures d'enseignement d'anglais ont été supprimées par absence du professeur. Le professeur n'ayant pas effectué la rentrée, cette absence n'est pas ponctuelle. Alors que l'apprentissage des langues est présenté comme une priorité de l'éducation nationale, nous ne comprenons pas pourquoi l'éducation nationale n'est pas en mesure de mettre à disposition des Titulaires sur Zone de Remplacement pour assurer la continuité du service public d'éducation.

Nous nous permettons d'intervenir aujourd'hui pour vous assurer que nous comptons sur la diligence de vos services pour régler cette situation le plus vite possible et vous proposons, si cela peut vous aider, le soutien total des parents d'élèves de notre association dans vos démarches.

Une intervention de la FCPE dans ce sens auprès de l'inspection académique peut être envisagée. Nous vous remercions par avance de prendre notre requête en considération.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Principale, l'expression de notre considération distinguée.

Fabien ALLIATA
Pour l'association FCPE du collège